

ALAIN TERZIAN

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA

RODOLPHE BELMER

DIRECTEUR GÉNÉRAL CANAL+

CHARLOTTE GAINSBORG

PRÉSIDENTE DE LA CÉRÉMONIE

SONT HEUREUX DE VOUS PRÉSENTER LA

34^{ème} CÉRÉMONIE DES CÉSAR

qui aura lieu

le vendredi 27 février 2009 au Théâtre du Châtelet

ET DE VOUS ANNONCER

LES NOMINATIONS POUR LES CÉSAR 2009

L'ouverture des enveloppes cachetées contenant le nom des nommés
sera effectuée durant le petit-déjeuner de presse

La 34^{ème} Cérémonie des César sera diffusée en clair et en exclusivité sur Canal+
Vendredi 27 février 2009 à partir de 21 heures, en direct du Théâtre du Châtelet

www.lescesarducinema.com

www.canalplus.fr

ALAIN TERZIAN ÉDITORIAL	3
RODOLPHE BELMER ÉDITORIAL	4
LA 34^{ème} CÉRÉMONIE DES CÉSAR SUR CANAL +	5
LES ACTIONS DE L'ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA	6
Liste des Membres de l'Association pour la Promotion du Cinéma	18
RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA	19
PARTENAIRES OFFICIELS	24
FOURNISSEURS OFFICIELS, PARTENAIRES TECHNIQUES ET REMERCIEMENTS	25
PROCÉDURE D'ACCREDITATION MÉDIA À LA CÉRÉMONIE ET AUX AUTRES MANIFESTATIONS	27

ÉDITORIAL

Cette année, la cérémonie sera chargée d'une profonde émotion, et c'est pourquoi je souhaite rendre hommage à Georges Cravenne, père fondateur et Président d'Honneur de l'Académie.

Homme de passion et d'engagement, soucieux de constamment élever le prestige du cinéma français, Georges Cravenne a voué toute sa vie à la communication liée au cinéma et a sans cesse contribué à la moderniser, notamment par la mise en place de la Cérémonie des César du cinéma français, dont il a su assurer et pérenniser l'exceptionnel succès.

Sans lui et sans sa force de conviction, nous ne serions pas là, tous réunis autour de cet événement qu'est la Cérémonie des César.

L'année 2008 a été une année d'exception pour le 7^{ème} Art français, couronnée de deux Oscars pour «La Môme», d'un Oscar pour le court métrage «Le Mozart des Pickpockets», d'une Palme d'or pour «Entre les murs». Et du plus grand succès de l'histoire du cinéma français pour «Bienvenue Chez les Ch'tis». L'occasion d'avoir une pensée émue pour Claude Berri sans qui cette formidable aventure n'aurait sans doute jamais vu le jour.

Ajoutons une part de marché historique pour le film français s'élevant à 45 % (meilleur résultat depuis 30 ans) et autant à l'international.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme après une année aussi faste et brillante que celle qui vient de s'écouler, que nous honorons les talents du cinéma français, et révélons au monde le formidable travail de nos artistes, artisans et techniciens, sans qui celui-ci ne serait pas ce qu'il est.

Les nominations sont un véritable témoignage de reconnaissance par leurs pairs, et un respect de l'engagement de chacun dans l'ouvrage collectif du 7^{ème} Art. Pour que vive le cinéma français dans toute sa splendeur!

Je félicite donc tous les nommés et leur donne rendez-vous le 27 février prochain pour une belle Cérémonie des César, pleine de sens et riche en émotions.

Enfin, comme vous le savez déjà, la talentueuse Charlotte Gainsbourg nous fait l'immense honneur de présider cette 34^{ème} Cérémonie des César, 24 ans après avoir été récompensée d'un César du Meilleur Espoir Féminin... nous sommes très fiers et très heureux de saluer notre Présidente de Cérémonie!

ALAIN TERZIAN

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA

ÉDITORIAL

L'année 2008 fut riche pour le cinéma français.

Le succès en salles fut d'abord au rendez-vous. Avec 94 millions d'entrées, il a conquis les faveurs d'une majorité du public français. Au-delà d'un bilan statistique, cette année fut réjouissante à bien des égards, du succès phénoménal et séculaire de « Bienvenue chez les Ch'tis » de Dany Boon à l'extraordinaire aventure publique et critique d'« Entre les murs » de Laurent Cantet.

Ces deux exemples illustrent, avec d'autres, le cinéma qu'aime défendre et soutenir Canal+ depuis sa création. Quels que soient les goûts et les cinéphilies, Canal+ revendique cette exception culturelle, qui a porté son cinéma national au sommet des récompenses internationales et des plaisirs de chacun. Le cinéma exprime, témoigne, interpelle, émeut. C'est aussi la mission que s'est fixée notre chaîne.

Canal+ est ainsi heureuse et fière d'être une nouvelle fois aux côtés de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma en produisant et diffusant pour la 16^{ème} année consécutive, en clair et en exclusivité, la 34^{ème} Cérémonie des César. Ce rendez-vous célèbre la famille du cinéma, son patrimoine et ses créations, ses fondateurs et ses talents d'aujourd'hui.

Canal+ partage avec les César cette passion, et confirme ainsi son engagement auprès du cinéma français en accompagnant la fête la plus emblématique du 7^{ème} Art, fondée par Georges Cravenne auquel nous rendons hommage.

RODOLPHE BELMER
DIRECTEUR GÉNÉRAL CANAL+



CANAL+

VENDREDI 27 FEVRIER 2009

19H10 **LE GRAND JOURNAL "SPECIAL CESAR"**

Présenté par **Michel Denisot**, en direct et en clair

L'équipe du GRAND JOURNAL revient sur les nominations et les enjeux de cette 34ème cérémonie des César. Laurent Weil, en duplex du Théâtre du Châtelet, commente l'arrivée des stars et nous livre à chaud leurs premières impressions.

21H00 **34EME CEREMONIE DES CESAR**

Présentée par **Antoine de Caunes**

Présidée par **Charlotte Gainsbourg**

Diffusion en clair, en direct et en exclusivité

REDIFFUSIONS : CANAL+CINEMA, samedi 28 février à 08H35 et à 17H50

23H30 **LA GRAINE ET LE MULET**

Film français de Abdellatif Kechiche

FILM EN PREMIERE EXCLUSIVITE

Avec Hafsia Herzi, Habib Boufares, Faridah Benkhetache

Lauréat de quatre César en 2008, dont ceux du meilleur film et du meilleur réalisateur.

SAMEDI 28 FEVRIER 2009

11H45 **L'APRES-CESAR 2009** (50')

Présenté par **Laurent Weil**, en clair

Au Fouquet's, Laurent Weil a recueilli les réactions à chaud des lauréats de la 34ème cérémonie des César. L'occasion de revoir les meilleurs moments de la soirée.

DIMANCHE 1er MARS 2009

11H45 **RENCONTRES DE CINEMA "SPECIAL CESAR"** (26')

Présenté par **Laurent Weil**, en clair

Rencontre exclusive avec DUSTIN HOFFMAN et EMMA THOMPSON, prochainement à l'affiche de LAST CHANCE FOR LOVE (en salles le 4 mars 2009)

34EME NUIT DES CESAR SUR CANALPLUS.FR

Retrouvez toutes les infos concernant les César 2009 sur le site [HTTP://CESAR.BLOG.CANAL-PLUS.COM](http://CESAR.BLOG.CANAL-PLUS.COM), notamment la liste complète des nominations.

Le vendredi 27 février, à l'issue de la cérémonie retransmise en direct et en exclusivité sur CANALPLUS.FR, découvrez l'intégralité du palmarès. Enfin, le samedi 28 février, CANALPLUS.FR vous propose également de nombreux bonus vidéo autour de la grande fête du cinéma.

LES ACTIONS DE L'ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA

LA SOIRÉE « CÉSAR & TECHNIQUES »

LUNDI 29 SEPTEMBRE 2008

LES LEÇONS DE CINÉMA DES CÉSAR

SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 JANVIER 2009

LE PROJET « RÉVÉLATIONS 2009 »

L'EXPO PHOTO

LE FILM

LE DÎNER DES RÉVÉLATIONS

DU MARDI 20 JANVIER AU MARDI 3 FÉVRIER 2009

LE DÉJEUNER DES NOMMÉS

& LA PHOTO DES 25

SAMEDI 7 FÉVRIER 2009

LE LIVRE « L'ESPOIR EST FÉMININ »

VENDREDI 20 FÉVRIER 2009

LE PRIX DANIEL TOSCAN DU PLANTIER

LUNDI 23 FÉVRIER 2009

LE DÎNER DE GALA

VENDREDI 27 FÉVRIER 2009

LE DVD DE LA SÉLECTION OFFICIELLE CÉSAR DU MEILLEUR COURT MÉTRAGE 2009

DÈS LE VENDREDI 30 JANVIER 2009

LES NUITS EN OR DU COURT MÉTRAGE

DU SAMEDI 2 MAI AU DIMANCHE 28 JUIN 2009

LES TESTS DE VISIONNAGE

DE JANVIER À FÉVRIER 2009

La première tâche de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma consiste tout d'abord à organiser le vote qui va désigner les lauréats qui se verront remettre, chaque début d'année, la précieuse statuette.

Un vote exceptionnel tant par le nombre de votants et leur qualité professionnelle, que par la diversité de l'offre de films, d'artistes et de techniciens proposés aux suffrages de leurs pairs, ainsi que par les conditions uniques de transparence et d'équité dans lesquelles il se déroule.

Les résultats de ce vote sont ensuite dévoilés à l'occasion de la Cérémonie des César. Point d'orgue de la foisonnante « saison des prix » dont les français sont si friands, et qui a commencé dès le début de l'automne, cette Cérémonie est le deuxième chantier de l'Académie. Mise en scène par Renaud le Van Kim, avec l'appui des équipes de production de KM et sous le regard complice des caméras de Canal +, diffuseur officiel de la Cérémonie, il s'agit alors de réussir un spectacle de plus de deux heures durant lequel mille deux cents invités et des millions de téléspectateurs vont assister en direct à la remise des trophées.

Et puis, au-delà de ces deux actions fondatrices, une troisième facette de son activité, dévoreuse discrète de temps et d'énergie, dans laquelle l'Académie puise peut-être sa véritable originalité. Une facette unique en son genre, qui cherche à aller un peu plus loin que le seul instantané de la Cérémonie, en essayant de garder un peu plus longtemps dans la lumière celles et ceux sur qui les César ont braqué leur projecteur.

C'est ainsi que sont nés, au fil du temps et grâce au précieux soutien des Partenaires Officiels de l'Académie, le Dîner des Nommés, l'Exposition et le Dîner des Révélation, la collection de livres « Mémoire de César », les Nuits en Or du Court Métrage, les Leçons de Cinéma, le Prix Daniel Toscani Plantier, et dernières en date, la Soirée « César & Techniques » et le film des Révélation.

ALAIN ROCCA

TRÉSORIER DE L'ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA

LA SOIRÉE « CÉSAR & TECHNIQUES »

L'Académie des Arts et des Techniques. L'essentiel est dans cet intitulé.

Depuis plusieurs années, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma s'attache à mettre en valeur les cinq métiers qu'elle honore lors de chaque Cérémonie par les César de l'Image, du Son, des Décors, des Costumes et du Montage.

Sur sa lancée des manifestations initiées en 2008 autour des métiers du Cinéma, avec notamment les « Leçons de Cinéma » et « La photo des 25 », l'Académie a réuni le **lundi 29 septembre 2008 au Cabaret Sauvage**, l'ensemble des lauréats des 33 dernières éditions de chaque César technique. Cet événement organisé, en partenariat avec la FICAM, confirme ainsi l'attachement des industries techniques de la filière cinéma à ces métiers.

C'est l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de l'Académie qui a ainsi souhaité proposer un rendez-vous annuel, festif et amical, dédié à ces professionnels, avec cette première soirée « César & Techniques ».

Ce fut un honneur et un plaisir d'avoir réuni toutes celles et ceux, à qui, depuis maintenant trente-quatre années, leurs pairs décernent la plus belle des récompenses du cinéma français.

La plus belle, car s'il existe des festivals et des prix, pour les films, pour les acteurs, les auteurs, les réalisateurs, seules les Académies de Cinéma peuvent à juste titre s'enorgueillir de distinguer les métiers techniques du cinéma.

À cette occasion ont été réalisées cinq photos qui rassemblent, sur chacune d'entre elles, les lauréats de chacune des catégories, qui ont fait l'objet d'un Livret Collector remis en édition limitée à tous les lauréats et envoyé ensuite à l'ensemble des membres de l'Académie.

Un événement organisé en partenariat avec la FICAM.

LES LEÇONS DE CINÉMA DES CÉSAR

Suite au plébiscite des cinéphiles lors du Salon du Cinéma 2008 mais aussi durant la tournée des Nuits en Or du Court Métrage en 2008, Les Leçons de Cinéma des César ont été reconduites pour la deuxième année consécutive les 17 et 18 janvier derniers dans le cadre du Salon du Cinéma.

Destinées à satisfaire la curiosité sans cesse grandissante du public pour les métiers techniques du cinéma, ces Leçons veulent également montrer, grâce à la générosité des lauréats des César qui se sont prêtés à l'exercice, l'assemblage exceptionnel de technicité, d'engagement personnel, et de créativité, qui habite celles et ceux qui exercent ces métiers si essentiels pour le cinéma.

Présentées par le critique N.T. Binh, ces cinq Leçons ont reçu cette année encore un accueil chaleureux, tant du grand public que des cinéphiles, qui renforce la volonté de l'Académie de pérenniser cette initiative...

Ces Leçons de Cinéma sont orientées autour des cinq métiers honorés par un César, chacune de ces leçons étant données par le Lauréat d'un César pour le métier concerné. Pour l'édition 2009 de ces Leçons de Cinéma, étaient au rendez-vous :

- Eric Guichard, César 2000 de la Meilleure Photo pour le film « Himalaya l'enfance d'un chef » ;

- Laurent Zeilig et Pascal Villard, tous deux César 2008 du Meilleur Son pour le film « La Môme », Pascal Villard ayant également reçu le César 2002 du Meilleur Son pour le film « Sur mes lèvres » ;

- Ivan Maussion, César 1997 des Meilleurs Décors pour le film « Ridicule » ;

- Florence Sadaune, César 2003 des Meilleurs Costumes pour le film « Astérix et Obélix : Mission Cléopâtre » ;

- Noëlle Boisson, César 2005 du Meilleur Montage pour le film « Deux frères ».

« RÉVÉLATIONS 2009 »

Pour la quatrième année consécutive, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, avec son Partenaire Officiel CHAUMET, organisent le projet « Révélations 2009 ».

L'EXPO PHOTO

Cette année c'est le photographe Richard Schroeder qui a eu le plaisir d'immortaliser sur la pellicule les jeunes talents choisis par le Comité Espoirs de l'Académie.

Une collection de trente photographies qui a été dévoilée **le mardi 20 janvier 2009** dans les Salons CHAUMET, place Vendôme.

LE DÎNER DES RÉVÉLATIONS

À l'issue du vernissage de l'exposition photo et de la présentation du film « Révélations 2009 », l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma et CHAUMET ont reçu ces jeunes talents, accompagnés des parrains qu'ils se sont choisis pour l'occasion, dans les Salons de l'Hôtel le Meurice lors d'un dîner orchestré par Yannick Alléno **le mardi 20 janvier 2009**.

LE FILM

Pour la première fois cette année, un film de cinquante secondes de Benjamin Boccas, intitulé « Révélations 2009 », réalisé à partir des photographies de Richard Schroeder, sera diffusé dans plus de quatre cents salles de cinéma en France **du 21 janvier au 3 février 2009**, grâce au soutien de Screenvision.

Produit par l'Académie et CHAUMET, la production exécutive de ce film a été assurée par Getty Images et Otoko Films.

À partir du 20 janvier, le film sera disponible également sur les sites Internet de l'Académie et de CHAUMET :

www.lescesarducinema.com

www.chaumet.com

Les Révélations sont une trentaine de comédiennes et comédiens, choisis chaque année par le comité Espoirs de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, afin de faciliter le vote du premier tour des membres de l'Académie pour le César du Meilleur Espoir Féminin et César du Meilleur Espoir Masculin.

L'ensemble du projet « Révélations 2009 » est organisé en partenariat avec CHAUMET, Partenaire Officiel de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma.

LE DÉJEUNER DES NOMMÉS

L'Académie des César organise cette année un déjeuner qui réunit les 120 Nommés en lice pour les César 2009.

Au cours de ce déjeuner aura lieu la remise officielle du certificat de nomination par le Président de l'Académie. Chaque nommé en repartira ainsi avec le précieux parchemin, l'un des rares diplômes qui ne nécessite aucun autre examen que celui de l'estime de ses pairs.

Rassemblement foisonnant de talents, de parcours, et d'univers si différents les uns des autres et pourtant tous habités par leur passion du 7^{ème} Art, ce déjeuner est une occasion exceptionnelle de prendre la mesure humaine de l'exception cinématographique française et de sa diversité.

Le déjeuner aura lieu **le samedi 7 février 2009** au restaurant Le Fouquet's.

*Le Déjeuner des Nommés est organisé en partenariat avec
LE FOUQUET'S de l'Hôtel Fouquet's Barrière,
Partenaire Officiel de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma.*

LA COLLECTION « MÉMOIRE DE CÉSAR » LE 4^e LIVRE « L'ESPOIR EST FÉMININ »

Cette année, ce sont Hafsia Herzi (César du meilleur espoir féminin 2008) et Sandrine Bonnaire qui font l'objet du quatrième opus de la collection « Mémoire de César », dont l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma soutient chaque année la publication.

La révélation de la jeune comédienne Hafsia Herzi en 2007 et le César qu'elle se voit attribuer pour son rôle dans le film d'Abdellatif Kechiche, « La graine et le mulot », rappellent sur bien des points l'irruption de Sandrine Bonnaire dans le paysage du cinéma français, un quart de siècle auparavant, elle aussi très jeune césarisée pour « À nos amours » de Maurice Pialat.

Qu'est-ce qu'être adolescente au cinéma ? Maurice Pialat et Abdellatif Kechiche sont-ils des pères de cinéma ? Comment vit-on un métier que l'on n'attendait pas ? Qu'a changé le César... ?

Autant de questions qui valaient la rencontre avec ces deux jeunes femmes... pleines d'espoirs !

Illustré de superbes images extraites des films « La graine et le mulot » et « À nos amours », réalisé à partir des deux entretiens avec les actrices — « Hafsia Herzi, une graine pousse », et « Hafsia Herzi et Sandrine Bonnaire, adolescentes de cinéma » — ce livre se situe à la croisée du cinéma et de l'adolescence, âge des possibles.

Il sera présenté à la presse lors d'un cocktail donné dans les salons du Fouquet's le **vendredi 20 février 2009**. La parution en librairie est prévue pour février 2009.

Chaque année, L'Académie des César et les Éditions de l'Œil font revivre à travers un livre l'œuvre et la personnalité de l'un des lauréats des années précédentes.

Les trois premiers ouvrages de la collection « Mémoire de César » :

2006 : RENDONS À CÉSAR, autour de Gilles Porte, César 2005 du Meilleur Premier Film pour « Quand La Mer Monte ».

2007 : BOUQUET / MITTERRAND, LES PROMENEURS, autour de Michel Bouquet, César 2006 du Meilleur Acteur pour son interprétation de François Mitterrand dans le film de Robert Guedigian « Le Promeneur du Champ de Mars ».

2008 : DIRE LADY, autour de Pascale Ferran, réalisatrice du film « Lady Chatterley », ayant obtenu 5 César, dont celui du meilleur film français de l'année en 2007.

PRIX DANIEL TOSCAN DU PLANTIER

Producteur de cinéastes majeurs de notre temps comme Maurice Pialat, Satyajit Ray ou Federico Fellini, Président d'Unifrance Film International de 1988 à 2003, Président de l'Académie des César de 1992 à 2003, Daniel Toscan du Plantier fait partie des personnalités qui ont marqué l'histoire de l'industrie cinématographique française.

C'est en hommage à sa mémoire que l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma s'est associée à son partenaire officiel, Fortis, pour décerner le prix Daniel Toscan Du Plantier, qui vient chaque année distinguer une productrice ou un producteur de films de cinéma qui aura marqué de son empreinte l'année cinématographique écoulée.

Cette année, la remise du Prix Daniel Toscan du Plantier aura lieu **le lundi 23 février 2009**, lors d'un dîner à l'hôtel George V donné en présence de l'ensemble des productrices et des producteurs de l'année 2008.

Le Jury est composé de tous les membres du Conseil d'Administration de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, auxquels se joindront les vingt-cinq artistes et techniciens ayant reçu un César lors de la Cérémonie 2008. Peut recevoir le prix toute personne ayant été productrice ou producteur délégué(e) d'au moins deux films de cinéma pouvant concourir au César du meilleur film, ou de production majoritaire française, l'un d'entre eux au moins étant sorti en salles en 2008. Le vote a lieu par correspondance et à bulletin secret, sous contrôle d'huissier, et le nom du lauréat sera dévoilé lors de la soirée officielle de remise du prix.

Pour sa première Edition en 2008, Le Prix Daniel Toscan Du Plantier a été remis à Claude Berri.

Le Prix Daniel Toscan du Plantier est organisé en partenariat avec FORTIS, Partenaire Officiel de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma.

LE DÎNER DE GALA

Le traditionnel Dîner de Gala annuel de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma clôture la saison de remise des Prix de la production cinématographique française 2008!

Ce sont les plus illustres représentants de tous les corps de métier du 7^{ème} Art qui, à l'issue de la 34^{ème} Cérémonie des César, se retrouveront au restaurant le Fouquet's, pour célébrer ceux parmi leurs pairs qui viennent de recevoir les prestigieux trophées.

Le Dîner de Gala aura lieu **le vendredi 27 février 2009** à l'issue de la Cérémonie des César.

*Le Dîner de Gala est organisé en partenariat avec
LE FOUQUET'S de l'Hôtel Fouquet's Barrière,
Partenaire Officiel de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma.*

LE DVD DE LA SÉLECTION OFFICIELLE CÉSAR DU MEILLEUR COURT MÉTRAGE

Véritable instantané du futur du cinéma français, la Sélection Officielle César du Meilleur Court Métrage réunit les 12 films emblématiques de la production de court métrage de l'année écoulée. Des films forts, graves ou légers, mais toujours ambitieux et novateurs.

Cette année, c'est l'éditeur DVD Pocket, « éditeur d'exception(s) », qui a été choisi pour éditer le DVD « Sélection Officielle César du Meilleur Court Métrage 2009 ».

Ce DVD, sera présenté **en avant-première lors du Festival de Clermont-Ferrand** et commercialisé à partir du **30 janvier 2009**.

Chaque année, le Comité Court Métrage de l'Académie présélectionne douze courts métrages parmi ceux de l'année écoulée, toutes catégories confondues (fiction, animation, documentaire). Le Comité est composé de 22 professionnels du court métrage, membres de l'Académie (programmateurs de festivals, responsable des programmes courts sur les grandes chaînes de TV françaises...). Tous ces films sont présentés aux membres de l'Académie au cours du mois de décembre, au Cinéma Le Balzac. Ils leur sont également envoyés sur support DVD. C'est à l'issue de ces présentations que les membres de l'Académie désigneront, lors du premier tour de vote, les cinq films nommés pour le César du Meilleur Court Métrage.

Afin de soutenir la diffusion auprès du grand public de ces bijoux de cinéma, l'Académie propose depuis maintenant quatre ans aux ayants droit de diffuser leurs films auprès du grand public dans un DVD unique, la « Sélection Officielle César du Meilleur Court Métrage », qui réunit tous les films de la présélection dont les ayants droit ont désiré profiter de cette opportunité.

LES NUITS EN OR DU COURT MÉTRAGE

L'Académie organise **du 2 mai au 28 juin 2009** la 3^{ème} Édition des Nuits en Or du Court Métrage en partenariat avec RENAULT, partenaire officiel.

Cette année, la tournée s'agrandit, puisqu'elle traverse l'Europe, en collaboration avec les autres Académies.

Autour du film César du Meilleur Court Métrage 2009, l'Académie constitue un programme de courts métrages qui rassemble les meilleurs films de court métrage primés par les autres Académies de Cinéma du monde entier (Oscar, Goya, Bafta...).

Ce programme, grâce au précieux soutien des laboratoires Eclair et CMC-LVT, partenaires techniques, et avec la collaboration active des exploitants des salles participantes, sera présenté au public à l'occasion d'une tournée dans vingt et une villes de France et d'Europe.

Les spectateurs pourront ainsi se laisser transporter d'un continent à un autre, du rire aux larmes, de l'émotion à la découverte.

Cette opportunité unique offre ainsi au public français et maintenant européen de découvrir les nouveaux talents du cinéma dans le monde, de renforcer les liens qui nous unissent avec les autres Académies et de valoriser le court métrage comme lien entre les cultures et les amoureux du cinéma dans le monde.

Le programme complet de la manifestation sera prochainement disponible sur www.lesnuitsenor.com.

*Les Nuits en Or du Court Métrage sont organisées en partenariat avec
RENAULT, Partenaire Officiel de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma.*

LES TESTS DE VISIONNAGE

Toujours désireuse d'améliorer la présentation des films à ses membres, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma a choisi cette année de tester deux nouvelles solutions numériques de visionnage des films.

NETBOX CÉSAR 2009

La Netbox CÉSAR 2009 est un boîtier numérique permettant le stockage et la restitution des films dans une qualité optimale après encodage au format MPEG4.

Elle est équipée d'un système de DRM, et d'un système CGMS-A qui empêche toute « capture » du signal analogique par un enregistreur quelconque, rendant tout déplacement ou copie de fichiers présents sur la Netbox César 2009 impossible.

Ce test s'effectuera durant le mois de janvier auprès d'un panel restreint d'environ 200 personnes, composé des membres du Conseil d'Administration de l'APC, de l'ensemble des nommés des César 2008, et des ayants droit qui ont autorisé la participation de leurs films à ce test.

Le compte rendu de ce test, exclusivement réservé aux membres du Conseil d'Administration de l'Académie, leur sera présenté lors de la session du Conseil de juin 2009.

Ce test est réalisé dans le cadre d'un accord de partenariat technique entre l'Académie et Netgem.

PUMIT COURT MÉTRAGE 2009

Le dispositif PUMit, développé par l'éditeur UBIC MEDIA, permet de visionner un film en toute sécurité, dans tout profil de visionnage prédéterminé, et depuis n'importe quel PC connecté à Internet.

Cette année, l'Académie teste ce dispositif auprès de l'ensemble des membres de l'Académie, sur les douze films de la présélection pour le César du Meilleur Court Métrage 2009. Le test se déroule sur la période janvier/février 2009.

Le compte rendu de ce test, exclusivement réservé aux membres du Conseil d'Administration de l'Académie, leur sera présenté lors de la session du Conseil de juin 2009.

Ce test est réalisé grâce au soutien de la société UBIC MEDIA.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU CINÉMA

Jean-Jacques ANNAUD, Réalisateur,
Oscar du meilleur film étranger, 1977
Charles BERLING, Comédien
Juliette BINOCHÉ, Comédienne,
Oscar du meilleur second rôle féminin, 1996
Bertrand BLIER, Réalisateur,
Oscar du meilleur film étranger, 1979
Françoise BONNOT, Chef monteuse,
Oscar du meilleur montage, 1969
Serge BOURGUIGNON, Réalisateur,
Oscar du meilleur film étranger, 1963
Jean Claude CARRIERE, Scénariste,
Oscar du meilleur court métrage, 1962
Véronique CAYLA, Directrice générale du CNC
Caroline CHAMPETIER, Directrice de la photographie
COSTA GAVRAS, Réalisateur,
Oscar du meilleur film étranger, 1969
Marion COTILLARD, Comédienne,
Oscar de la meilleure actrice, 2007
Jean-Loup DABADIE, Scénariste,
ancien président de l'Association
Yves DARONDEAU, Producteur,
Oscar du meilleur documentaire, 2005
Pierre ETAIX, Réalisateur,
Oscar du meilleur court métrage, 1962
Laurent GREGOIRE, Agent artistique
Robert GUEDIGUIAN, Réalisateur
Pierre GUFFROY, Chef Décorateur,
Oscar du meilleur décor, 1980
Gilles JACOB, Président du Festival de Cannes
Luc JACQUET, Réalisateur
Oscar du meilleur documentaire 2005
Maurice JARRE, Compositeur de musique,
Oscar de la meilleure musique écrite pour un film, 1962
Sam KARMANN, Réalisateur,
Oscar du meilleur court métrage, 1992
Bertrand de LABBEY, Agent artistique

Philippe LABRO, Réalisateur / Scénariste
Francis LAI, Compositeur de musique,
Oscar de la meilleure musique écrite pour un film, 1970
Didier LAVERGNE, Maquilleur,
Oscar du meilleur maquillage, 2007
Michel LEGRAND, Compositeur de musique,
Oscar de la meilleure musique écrite pour un film, 1968
Claude LELOUCH, Réalisateur,
Oscar du meilleur scénario, 1966
Jean-Xavier de LESTRADE, Réalisateur,
Oscar du meilleur documentaire, 2001
Tonie MARSHALL, Réalisatrice
Margaret MENEGOZ, Productrice
Moshé MIZRAHI, Réalisateur,
Oscar du meilleur film étranger, 1977
Jeanne MOREAU, Comédienne,
ancienne présidente de l'Association,
Oscar d'honneur, 1996
Marcel OPHULS, Réalisateur,
Oscar du meilleur documentaire, 1988
Roman POLANSKI, Réalisateur,
Oscar du meilleur réalisateur, 2002
Philippe POLLET-VILLARD, Réalisateur,
Oscar du meilleur court métrage, 2007
Denis PONCET, Réalisateur,
Oscar du meilleur documentaire, 2001
Alain ROCCA, Producteur
Philippe ROUSSELOT, Chef Opérateur,
Oscar de la meilleure photo, 1992
Pierre SCHOENDOERFFER, Réalisateur,
Oscar du meilleur documentaire, 1967
Alain TERZIAN, Producteur
Danièle THOMPSON, Réalisatrice / Scénariste
Pierre UYTTERHOEVEN, Scénariste,
Oscar du meilleur Scénario, 1966
Joële van EFFENTERRE, Chef monteuse
Régis WARGNIER, Réalisateur,
Oscar du meilleur film étranger, 1992

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Charles BERLING
Françoise BONNOT
Serge BOURGUIGNON
Jean Claude CARRIERE
Véronique CAYLA
Caroline CHAMPETIER
COSTA GAVRAS
Jean-Loup DABADIE
Pierre ETAIX
Laurent GREGOIRE
Robert GUEDIGUIAN
Gilles JACOB
Maurice JARRE
Bertrand de LABBEY

Philippe LABRO
Francis LAI
Michel LEGRAND
Claude LELOUCH
Tonie MARSHALL
Margaret MENEGOZ
Jeanne MOREAU
Alain ROCCA
Pierre SCHOENDOERFFER
Alain TERZIAN
Danièle THOMPSON
Pierre UYTTERHOEVEN
Joële van EFFENTERRE

BUREAU DE L'ASSOCIATION

Alain TERZIAN, *Président*
Philippe LABRO, *Vice Président*
Danièle THOMPSON, *Vice Présidente*

Gilles JACOB, *Vice Secrétaire Général*
Margaret MENEGOZ, *Vice Secrétaire Général*
Alain ROCCA, *Trésorier*

RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA

L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma a pour but de récompenser les réalisations les plus remarquables du cinéma en leur conférant chaque année un trophée appelé « César » (d'après le nom du sculpteur qui en a réalisé la statuette), pour encourager la création de la cinématographie et attirer sur elle l'attention du public. Les « César » sont attribués annuellement, à la fin du mois de février ou au début du mois de mars, à l'issue d'un vote des membres de l'Académie. Les « César » sont remis au cours d'une cérémonie, « la Nuit des César », télédiffusée par Canal+.

CHAPITRE I

Article 1

Peuvent être membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma tous les professionnels du cinéma français en ayant expressément fait la demande par écrit auprès du Secrétariat de l'Association pour la Promotion du Cinéma, dont la candidature est soutenue par au moins deux parrains membres de l'Académie et remplissant selon la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent les conditions suivantes :

– **Collège des Acteurs** : les personnes ayant contribué en qualité d'acteur ou d'actrice dans des rôles significatifs au cours des cinq années précédant leur demande d'admission à au moins cinq films cinématographiques de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » (long métrage).

– **Collège des Réalisateurs** : les personnes titulaires d'une Carte d'Identité Professionnelle délivrée par le Centre National de la Cinématographie et ayant réalisé au cours des cinq années précédant leur demande d'admission au moins deux films cinématographiques de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » (long métrage).

– **Collège des Auteurs** : les personnes, scénaristes, co-scénaristes, ou dialoguistes ayant contribué, en cette qualité et au cours des cinq années précédant la demande d'admission, à l'écriture d'au moins trois films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » (long métrage). Ainsi que les personnes, compositeurs de musique ayant contribué en cette qualité et au cours des cinq années précédant la demande d'admission, à l'écriture de musiques originales pour la sonorisation d'au moins trois films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » (long métrage).

– **Collèges des Techniciens** : les personnes ayant contribué, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à la réalisation d'au moins trois films cinématographiques de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » (long métrage), à l'un des postes suivants :

- Premier assistant réalisateur ;
- Directeur de Production ;
- Régisseur Général ;
- Directeur de la Photographie ou Cadreur ;
- Chef Décorateur ;
- Chef Opérateur du Son ;
- Chef Monteur ;
- Chef Maquilleur ;
- Chef Mixeur ;
- Chef Costumier ou Créateur de Costumes ;
- Chef Coiffeur ;
- Chef Truquiste ou Directeur des Effets Spéciaux ;
- Scripte ;
- Chef Machiniste ;
- Chef Électricien.

Pour les postes pour lesquels le CNC attribue une carte d'identité professionnelle, le membre demandeur devra obligatoirement en être titulaire.

– **Collège des Producteurs** : Gérants, Présidents ou Directeurs Généraux de société de production de films de long et court métrage, titulaire d'une autorisation d'exercice délivrée par le Centre National de la Cinématographie et ayant participé en qualité de Producteur Délégué à la production de trois films de long métrage ou cinq films de court métrage au cours des cinq années précédant l'année de la demande d'admission. Le Collège des Producteurs est en outre composé des Gérants, Président ou Directeur Généraux des sociétés, titulaires d'une autorisation d'exercice délivrée par le Centre National de la Cinématographie et ayant participé en qualité de coproducteur à la production de cinq films de long métrage au cours des cinq années précédant l'année de la demande d'admission.

– **Collège des Distributeurs, Exportateurs et Courtiers en films** : Gérants, Présidents, Directeurs Généraux ou Directeurs de la Distribution de société de distribution, d'exportation ou de courtage de films français titulaire d'une autorisation d'exercice délivrée par le Centre National de la Cinématographie et soit ayant distribué au cours des trois années précédant l'année de la demande d'admission au moins trois films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » (long métrage) ; soit titulaire de mandats pour au moins cinq films admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » (long métrage) produits au cours des cinq années précédant la demande d'admission.

– **Collège Industries Techniques** : Gérants, Présidents ou Directeurs Généraux d'une société des industries techniques titulaire d'une autorisation d'exercice délivrée par le Centre national de la Cinématographie et ayant contribué, au cours des trois années précédant la demande d'admission, à la réalisation d'au moins cinq films admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » (long métrage).

– **Collège des Agents Artistiques** : personnes titulaires d’une Licence d’Agent Artistique et représentant au moins trois membres de l’Académie des Arts et Techniques du Cinéma à la date de la demande d’admission.

– **Collège des Directeurs de Casting** : personnes ayant contribué en qualité de Directeur de Casting (inscription au générique), au cours des trois années précédant la demande d’admission, à la réalisation d’au moins cinq films admis à concourir pour l’attribution du « César du meilleur film » (long métrage).

– **Collège des Attachés de Presse** : attachés de presse indépendants ou responsables d’un département presse dans une société de distribution, ayant contribué en qualité d’attaché de presse, au cours des trois années précédant la demande d’admission, à la promotion d’au moins cinq films admis à concourir pour l’attribution du « César du meilleur film » (long métrage).

– **Collège des exploitants de salles de cinéma** : L’Association pour la Promotion du Cinéma a donné mandat à la Fédération Nationale des Cinémas Français de gérer pour son compte le fichier des membres de l’Académie des Arts et Techniques du Cinéma relevant du Collège des exploitants de salles de cinéma. Ce mandat s’exercera dans le cadre des critères définis par l’Association et pourront être membres au titre de ce Collège :

- Les présidents des syndicats professionnels du secteur de l’exploitation cinématographique ;
- Les membres représentatifs des branches professionnelles, comprenant notamment des représentants de la grande, de la moyenne et de la petite exploitation, ainsi que des représentants de la branche « Art et essai » ;
- Les membres des commissions de la Fédération.

Article 2

Sur proposition du Président ou du Secrétaire Général, le Conseil d’Administration de l’Association pour la Promotion du Cinéma peut inviter certaines personnalités, professionnelles ou non professionnelles qui se sont signalées par leurs actions en faveur du cinéma, à faire une demande d’admission auprès du Secrétariat de l’Association. Ces personnalités deviendront membres à part entière de l’Académie après avoir retourné au Secrétariat de l’Académie le bulletin d’admission dûment complété et signé.

Article 3

Toutes les personnes ayant fait l’objet d’une nomination pour un « César » et ayant expressément et par écrit manifesté auprès du Secrétariat de l’Académie leur intérêt pour devenir membre de l’Académie, deviendront membres à part entière de l’Académie après avoir retourné au Secrétariat de l’Académie le bulletin d’admission dûment complété et signé.

Article 4

Afin de leur permettre de prendre part aux activités de l’Académie des Arts et Techniques du Cinéma et notamment au vote pour l’attribution des « César », les membres de l’Académie sont invités à faire part au Secrétariat de l’Académie de tout changement d’adresse.

Article 5

Dans le cadre des activités de l’Académie des Arts et Techniques du Cinéma et notamment de l’organisation du vote pour l’attribution des « César », certaines informations concernant les membres de l’Académie font l’objet d’un traitement automatisé. Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les membres disposent d’un droit d’accès qu’ils peuvent exercer auprès de l’Académie.

La liste des membres de l’Académie ne peut être communiquée à quiconque en ferait la demande, y compris un membre de l’Académie. La liste ne peut être communiquée par l’Académie que dans le cadre de la réalisation de ses activités à des personnes ou sociétés ayant signé une clause de confidentialité. Les membres de l’Académie ne souhaitant plus prendre part aux activités de l’Académie et notamment au vote pour l’attribution des « César » doivent en faire la demande par lettre recommandée A/R, adressée au Secrétariat de l’Académie, 16 avenue Élisée Reclus à Paris (75007), au plus tard le 30 novembre de l’année précédant une cérémonie de remise des « César ».

Article 6

Chaque membre de l’Académie s’acquitte d’une cotisation annuelle à l’Association pour la Promotion du Cinéma. Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le Conseil d’Administration de l’Association pour la Promotion du Cinéma.

Tout membre de l’Académie qui n’a pas payé sa cotisation annuelle ne recevra pas le matériel de vote de l’année suivante, ni les divers documents écrits et audiovisuels édités par l’Académie pour faciliter ce vote, et ne participera pas audit vote. Au bout de cinq années consécutives de défaut de règlement, le membre concerné sera considéré comme démissionnaire d’office et radié en conséquence de la liste des membres de l’Académie, sauf décision contraire et motivée prise par le Conseil d’Administration de l’Association pour la Promotion du Cinéma.

Article 7

Tout membre de l’Académie définitivement condamné par la justice française pour avoir participé à une action de piraterie audiovisuelle à partir des copies de films remises chaque année dans le cadre de l’organisation du vote sera immédiatement radié de l’Académie.

CHAPITRE II

Article 1

Un « César » est attribué chaque année dans chacune des différentes catégories suivantes :

- meilleur acteur ;
- meilleure actrice ;
- meilleur acteur dans un second rôle
- meilleure actrice dans un second rôle ;
- meilleur espoir féminin ;
- meilleur espoir masculin
- meilleur réalisateur ;
- meilleur film ;

- meilleur premier film ;
- meilleur film documentaire ;
- meilleur scénario original ;
- meilleure adaptation ;
- meilleure musique écrite pour un film ;
- meilleurs décors ;
- meilleure photo ;
- meilleur son
- meilleur montage ;
- meilleurs costumes ;
- meilleur film étranger ;
- meilleur court métrage.

Article 2

Des « César » d'honneur peuvent être décernés chaque année, sur proposition du Président ou du Secrétaire Général de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma.

Article 3

A) Sont admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » (long métrage) tous les films d'initiative française (production majoritaire française) et d'expression originale française, au sens de la réglementation française.

Pour pouvoir concourir ces films doivent avoir reçu l'agrément de production délivré par le Directeur Général du Centre National de la Cinématographie, et avoir obtenu un visa d'exploitation délivré par le Ministre de la Culture. Ces films doivent par ailleurs être sortis en salle entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des « César » et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne.

Sont également admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » (long métrage), les films français ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par le Ministre de la Culture, ayant bénéficié du soutien financier à l'industrie des programmes audiovisuels dans les conditions fixées par le décret du 2 février 1995, qui, à titre exceptionnel et dans le cadre du décret du 9 novembre 2001, ont obtenu l'agrément de distribution délivré par le Directeur Général du Centre National de la Cinématographie au plus tard le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des « César ». Ces films doivent par ailleurs être sortis en salle entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des « César » et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne.

Toutefois, un film ne remplissant pas les conditions visées à l'article 3.A ci-dessus mais dont les composantes artistiques et techniques sont majoritairement françaises, peut après étude par le Bureau de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma être admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » (long métrage). Toute demande de dérogation devra être adressée par écrit au secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant la remise des trophées.

B) Sont admis à concourir pour le « César du meilleur film étranger », les films ne remplissant pas les conditions de nationalité visées à l'Article 3-A ci-dessus, et ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par le Ministre de la Culture. Ces films doivent par ailleurs être sortis en salle entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des « César » et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne.

C) Pour les « César » attribués à des personnes physiques, seules sont admises à concourir, les personnes ayant contribué pour chacune des catégories à la réalisation et à la production d'un film admis à concourir pour le « César du meilleur film ». Toutefois, pour faciliter le vote du premier tour pour le « César du meilleur espoir féminin » et le « César du meilleur espoir masculin », le Comité Espoirs propose aux membres de l'Académie, de façon indicative et non obligatoire, une présélection d'un nombre maximum de vingt-cinq actrices et de vingt-cinq acteurs choisis à l'issue d'un vote préliminaire dudit Comité. Le Comité Espoirs est composé de Directeurs de Casting, membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma ayant de par leurs métiers un accès privilégié et une connaissance particulière de la distribution artistique sur des films de longs métrages pouvant concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » (long métrage). La liste des membres du Comité Espoirs est approuvée annuellement par le Conseil d'Administration de l'Association et déposée au secrétariat de l'Association.

Pour le « César du meilleur son », seront nommés simultanément, lorsque ces postes sont remplis, les 3 chefs de postes suivants : chef opérateur du son, chef mixeur son, chef monteur son. (dans la limite d'une personne par poste)

D) Sont admis à concourir pour le « César du meilleur court métrage », les douze films sélectionnés par le Comité Court Métrage de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma au cours d'un vote préliminaire. Le Comité Court Métrage est composé de personnalités du monde du cinéma, membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance particulière de la production des films de court métrage. La liste du Comité Court Métrage est approuvée par le Conseil d'Administration de l'Association et déposée au secrétariat de l'Association.

La sélection des douze films est faite parmi les films français :

- ayant, pour un format 35 mm, une longueur inférieure à 1 600 mètres, ou pour les œuvres cinématographiques une durée de projection inférieure à une heure ;
- ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par la Commission de Classification des Œuvres Cinématographiques du Centre National de la Cinématographie entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2008.

La sélection des films se fait comme suit : Chaque membre du Comité Court Métrage choisit 12 films et classe chacun de ces films de manière décroissante : 12 points pour le premier, 11 pour le second... et ainsi de suite. Les

12 films ayant obtenu le plus de points sont sélectionnés. En cas d'ex aequo, c'est le film ayant obtenu le plus de 1^{re} place (ou 2^e, 3^e, en cas d'égalité) qui est sélectionné. Si deux films arrivent à égalité au terme de cette procédure, les deux films sont considérés comme sélectionnés. Si plus de deux films arrivent à égalité au terme de cette procédure, un second tour de vote concernant les films ex aequo, similaire au premier, est organisé.

E) Pour l'attribution du « César de la meilleure musique écrite pour un film », seules sont admises à concourir les personnes ayant créé spécifiquement pour un film admis à concourir pour le « César du meilleur film », une ou des compositions musicales avec ou sans paroles :

- dont la durée représente au moins 50 % de la durée totale de musique mixée à l'image ;
- dont la durée mixée à l'image est supérieure à 10 % de la durée totale du film ;
- dont la composition a été assurée par une ou deux personnes au plus, ou par un groupe de personnes constitué préalablement à la mise en production du film.

Le Bureau de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma se réserve un droit de dérogation pour le cas de musiques originales qui ne répondent pas strictement aux critères ci-dessus, mais dont le Bureau de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma aura estimé après étude qu'elles sont légitimes à concourir pour l'obtention du prix.

Toute demande de dérogation devra être adressée par écrit au secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant la remise des trophées.

F) Pour le « César du Meilleur Scénario Original », sont admis à concourir tous les films pouvant concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » et dont le scénario est une œuvre originale au sens de la réglementation française. Pour le « César de la Meilleure Adaptation », sont admis à concourir tous les films pouvant concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » et dont le scénario est l'adaptation d'une œuvre originale préexistante littéraire, cinématographique, télévisuelle, ou musicale, au sens de la réglementation française.

G) Pour l'attribution du « César du meilleur premier film », sont admises à concourir toutes les premières œuvres de fiction habilitées à concourir au « César du meilleur film ».

H) Sont admis à concourir au « César du meilleur film documentaire » (long métrage) tous les films pouvant concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » et dont le caractère est déclaré comme « documentaire » par la société en charge de la production déléguée et le réalisateur.

Les films documentaires ayant été diffusés à la télévision avant leur sortie en salle ne seront pas éligibles.

Toutefois, par exception à cette règle, les films de ce type qui auront obtenu l'agrément de distribution du CNC, pourront après étude par le bureau de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, être admis à concourir.

Dans ce cas, une demande de dérogation devra être adressée par écrit au secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant la remise des trophées.

Article 4

À l'exception des « César d'honneur », les « César » sont attribués par un vote secret à deux tours des membres de l'Académie. Le vote se fait par correspondance. Les bulletins adressés à chaque membre à leur adresse personnelle par le Secrétariat de l'Académie sont, une fois remplis, envoyés directement à Monsieur Éric Crussard, Huissier de Justice à Paris, 16, rue du Pont Neuf à Paris (75001), dans une enveloppe numérotée prévue à cet effet, et dépouillés sous son contrôle par un organisme spécialisé.

Le premier tour du vote détermine les « nominations », c'est-à-dire les personnes ou les films ayant obtenu, sous réserve des dispositions des articles 6 et 8, le plus grand nombre de suffrages. Les « nominations » sont au nombre de cinq dans chaque catégorie, à l'exception :

- du « César du meilleur film » où les nominations sont au nombre de 7 ;
- du « César du meilleur film étranger » où les nominations sont au nombre de 7, 2 nominations étant réservées aux films étrangers en langue française, et 5 nominations étant réservées aux films étrangers en langue autre que française.

Au premier et au second tour de vote, l'ensemble des membres de l'Académie vote dans chaque catégorie.

Le vote final détermine parmi les films et les personnes ayant obtenu une « nomination » à l'issue du premier tour, celui ou celle qui, obtenant le plus grand nombre de voix, se verra attribuer le « César ».

Article 5

En même temps que les bulletins de vote pour le premier tour dit vote des « nominations », l'Académie adresse à tous ses membres une liste des films sortis au cours de l'année considérée, dite « Aide-mémoire ».

L'Aide-mémoire est un document papier, préparé par le Secrétariat de l'Association pour la Promotion du Cinéma, présentant :

- a) la liste des films admis à concourir pour le « César du meilleur film » ainsi que la liste des personnes ayant participé à la réalisation de ces films dans chacune des catégories des « César » ;
- b) la liste des « espoirs » susceptibles de recevoir le « César du meilleur espoir féminin » et le « César du meilleur espoir masculin » ;
- c) la liste des films étrangers sortis au cours de l'année de référence.

L'Association pour la Promotion du Cinéma ne peut être tenue pour responsable des titres qui lui auraient échappé, ni de toute autre omission ou erreur figurant dans cette liste.

L'Académie adresse également à tous ses membres un DVD présentant les douze films admis à concourir pour le « César du meilleur court métrage » et sélectionnés par le Comité Court Métrage de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma au cours du vote préliminaire.

Article 6

À l'exception des catégories concernées par l'Article 8 ci-dessous, nul ne peut faire l'objet de plus d'une « nomination » dans chaque catégorie. Celui qui fait l'objet de nominations pour plusieurs films ne peut concourir, pour le vote final, que pour le film pour lequel il ou elle aura obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour. Si sur un bulletin de vote pour les nominations une personne est citée plus d'une fois pour le même film, dans la même catégorie, elle ne sera créditée que d'une seule voix. Il en est de même pour un film.

Article 7

Dans le cas des œuvres de collaboration, un « César » sera remis à chacun des co-signataires à condition qu'ils figurent au générique du film, et dans la limite de deux « César ».

Article 8

Si, à l'issue du premier tour, un acteur ou une actrice obtient, pour un même film, des voix dans la catégorie « meilleur acteur » ou « meilleure actrice » et dans la catégorie « meilleur acteur dans un second rôle » ou « meilleure actrice dans un second rôle », il ou elle sera nommé pour la catégorie dans laquelle il ou elle aura obtenu le pourcentage de vote le plus important, à condition que le pourcentage obtenu dans cette catégorie lui permette d'être classé dans les cinq premiers.

En revanche, si un acteur ou une actrice reçoit suffisamment de voix pour être nommé dans la catégorie « meilleur acteur » ou « meilleure actrice » pour un film et dans la catégorie « meilleur acteur dans un second rôle » ou « meilleure actrice dans un second rôle » pour un autre film, il ou elle sera nommé dans les deux catégories, à condition qu'il ou elle ait obtenu pour chaque film suffisamment de voix pour être classé dans les cinq premiers de chaque catégorie.

Si un acteur ou une actrice reçoit suffisamment de voix pour être nommé dans la catégorie « meilleur acteur » ou « meilleure actrice » pour deux films différents et dans la catégorie « meilleur acteur dans un second rôle » ou « meilleure actrice dans un second rôle » pour deux films différents, il ou elle sera nommé deux fois dans la même catégorie pour deux films différents, à condition qu'il ou elle ait obtenu pour chaque film suffisamment de voix pour être classé dans les cinq premiers de chaque catégorie.

Si un acteur ou une actrice reçoit suffisamment de voix pour être nommé dans la catégorie « meilleur espoir masculin » ou « meilleur espoir féminin » pour un film, il ou elle peut être nommé pour le même rôle dans la catégorie « meilleur acteur » ou « meilleure actrice » pour un film et dans la catégorie « meilleur acteur dans un second rôle » ou « meilleure actrice dans un second rôle » pour un film, à condition qu'il ou elle ait obtenu pour chaque film suffisamment de voix pour être classé dans les cinq premiers de chaque catégorie.

L'acteur et l'actrice qui se seront vus décerner le César du meilleur acteur et le César de la meilleure actrice seront sauf cas de force majeure appelés pour la Cérémonie suivante à remettre le César du meilleur espoir féminin et le César du meilleur espoir masculin.

Article 9

Le « César du meilleur film » est remis au(x) producteur(s) délégué(s) du film. Un « César » sera également remis au réalisateur de ce film, sauf si celui-ci a obtenu le « César du meilleur réalisateur » pour le même film.

Le « César du meilleur premier film » est remis au réalisateur du film. Un « César » sera également remis au(x) producteur(s) délégué(s) du film.

Le ou les producteurs délégués pouvant prétendre aux dispositions ci-dessus devront être identifiés comme tels dans le dossier d'agrément de production du film.

Il sera remis une seule statuette par société de production déléguée, identifiée comme telle dans le dossier d'agrément (soit au maximum 2 statuettes en cas de co-production déléguée).

Dans le cas où, au(x) producteur(s) délégué(s) du meilleur film ou du meilleur premier film s'ajoutent un ou plusieurs coproducteurs d'autres sociétés en coproduction, identifiés comme tels dans le dossier d'agrément du film, celui-ci ou ceux-ci pourront demander au bureau de l'Académie à se voir remettre une statuette, sous réserve d'en acquitter le coût, sur présentation de la facture du fondeur.

Pour le « César du meilleur son » une statuette est remise pour chacun des 3 lauréats.

PARTENAIRES OFFICIELS DE L'ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA

L'Académie a souhaité réunir autour d'elle des entreprises partenaires désireuses de s'impliquer fortement dans le monde du cinéma en s'associant à l'ensemble de ses actions.

Elle est fière de pouvoir compter aujourd'hui sur le soutien actif de ces cinq sociétés prestigieuses.



CHAUMET
PARIS

Fouquet's
de L'HÔTEL FOUQUET'S BARRIÈRE



FOURNISSEUR OFFICIEL



PARTENAIRES TECHNIQUES



REMERCIEMENTS PARTICULIERS

Julien Marcel
Screenvision

Thierry de Segonzac
FICAM

Marc Ferrieux
Ubic Media

Francine Lévy
École Nationale Supérieure Louis Lumière

Benjamin Dessange
Dessange Paris

PROCÉDURE D'ACCREDITATION MÉDIA

34^{ème} CÉRÉMONIE DES CÉSAR

VENDREDI 27 FÉVRIER 2009

Nous vous remercions de bien vouloir suivre cette procédure afin de nous permettre de satisfaire le plus grand nombre d'entre vous et d'améliorer les conditions de travail.

Cette organisation a essentiellement été réalisée dans le but d'améliorer les processus d'accréditation.

CONCERNANT LA CÉRÉMONIE DES CÉSAR

La demande d'accréditation se déroulera en 3 étapes :

Étape 1 : Demande officielle

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir avant **le 6 février 2009** :

- la lettre officielle sur papier à entête du média, signée de votre Rédacteur en Chef ou Directeur vous mandatant pour couvrir la 34^{ème} Cérémonie des César ;
- la photocopie de votre carte nationale de presse ;
- les originaux de vos parutions, reportages concernant la 33^{ème} Cérémonie des César. **Il est indispensable pour votre demande d'accréditation** et pour l'éventuelle attribution d'emplacements réservés à la presse, (sur l'arrivée Tapis Rouge, photo-call, Cérémonie) que vous nous adressiez les originaux des parutions que vous avez obtenus dans la presse et les différents sujets diffusés sur les supports audiovisuels, l'an dernier ;
- un exemplaire de votre publication avec son tirage et sa périodicité.

Cet envoi n'entraîne pas obligatoirement votre accréditation.

Votre demande sera traitée par le Service de Presse de l'Académie.

Les demandes d'inscriptions seront closes à la date du 6 février 2009. Aussi nous permettons-nous d'insister sur la nécessité de nous envoyer au plus vite votre dossier complet uniquement par courrier.

Les imprimés reçus par télécopie ne seront pas reconnus valables.

AUCUNE DEMANDE D'ACCREDITATION PAR EMAIL NE POURRA ÊTRE TRAITÉE.

Étape 2 : Formulaire d'Accréditation

Une fois votre dossier validé par l'Académie, vous recevrez un formulaire d'accréditation personnalisé par email sur lequel vous trouverez votre code d'identifiant.

Ces formulaires sont à renvoyer au plus tard le 13 février 2009, accompagnés de votre photo au format jpeg (obligatoirement).

Toute réception d'un formulaire au-delà de cette date, ne pourra être traitée.

Étape 3 : Confirmation de votre Demande.

Un courrier de confirmation, accompagné de votre accréditation (badge) vous sera envoyé. Les médias concernés : la presse écrite, les photographes, les radios, internet. Les accréditations des équipes TV seront remises le 27 février 2008 au Théâtre du Châtelet. Vous recevrez avec votre courrier de confirmation, votre convocation pour le retrait de l'accréditation.

CONCERNANT LES AUTRES MANIFESTATIONS

Dîner des Révélation, Déjeuner des Nommés, Sortie du Livre.

Nous vous remercions de bien vouloir nous envoyer votre demande **uniquement par email** en précisant les éléments suivants :

Objet du mail : Demande d'accréditation / le Nom de l'événement concerné.

Ex : Demande d'accréditation / Déjeuner des Nommés

Corps du mail les précisions suivantes : Le Média + coordonnées exactes, le nom du journaliste + coordonnées exactes et complètes (adresse mail et postale, numéro de téléphone), la raison de la demande, quel type de sujet, quelle diffusion...

Merci de joindre une photo (jpeg).

Dès la réception de votre demande, le service Presse procédera à l'étude de votre dossier. Nous vous confirmerons la validation de votre demande d'accréditation par retour d'email uniquement.

J'en profite enfin pour vous informer que vous trouverez toutes les informations liées à l'actualité sur le site internet officiel de l'Académie des César, rubrique Presse.
www.lescesarducinema.com

En espérant avoir le plaisir de vous compter parmi les journalistes présents à la 34^{ème} Cérémonie des César et sur les différents événements que nous organisons pour mettre en lumière tout au long de l'année l'ensemble de la profession cinématographique française, nous vous prions de croire, chère Madame, cher Monsieur, en l'assurance de nos sincères salutations.

Service de Presse de l'Académie des César
Paola Malo • +33 1 53 64 07 48
paola.malo@academie-cinema.org